



Heures supplémentaires effectuées

Par **DENDEN**, le **28/09/2009** à **08:19**

Bonjour,

j'ai un contrat de travail pour une durée 91h/mois depuis la mi-septembre 2008 dans un commerce non alimentaire mais j'arrête pas de faire des heures sup pour être payé au smic est-ce normal?? bien sûr sans avenant de contrat (ils me payes mes vacances à 10% tous les mois.)

octobre 2008 : 126h effectuée
novembre 2008 : 91h
décembre 2008 : 112h
janvier 2009 : 134h
février 2009 : 90h
mars 2009 : 127h
avril 2009 : 99h
mai 2009 : 115.5h
juin 2009 : 127h
juillet 2009 : 129h
aout 2009 : 67h (15 jours de vacances)
septembre 2009 : 151.5

Merci de votre aide à tous